Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023 Révision: 11.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · Identificateur de produit
 - Nom du produit Jowat Reiniger 402.60
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Utilisation/application de la substance / de la préparation
- Nettoyant
- Dégraissant
- · Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Jowat Swiss AG Schiltwaldstrasse 33 6033 Buchrain (LU) Tel.: +41 41 4451111 E-Mail: info@jowat.ch

Producteur/fournisseur :

Jowat SE

Ernst-Hilker-Str. 10 - 14; D - 32758 Detmold

Tel. +49 (0)5231 749 0 e-mail: info@jowat.de www.jowat.de

Service établissant la fiche technique:

Management environnemental Tel. +49 5231 749 -218 / -211 / -270 e-mail: umweltmanagement@jowat.de Service chargé des renseignements:

Jowat Swiss AG Schiltwaldstrasse 33 6033 Buchrain (LU) Tel.: +41 41 4451111 E-Mail: info@jowat.ch

· Numéro d'appel d'urgence

Tox-Zentrum CH - 8032 Zürich 24h-Numéro d'appel d'urgence: 145 D'étranger: 0041 44 251 51 51

Email: info@toxi.ch Pas urgent: 044 251 66 66 Fax: 044 252 88 33

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· Classification de la substance ou de la préparation

Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- Éléments d'étiquetage
 - Éléments d'étiquetage SGH néant
 - · Pictogrammes de danger néant
 - · Mention d'avertissement néant
 - · Mentions de danger néant
 - Indications complémentaires:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- Autres dangers
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023 Révision: 11.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit Jowat Reiniger 402.60

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· Préparations

· Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux Produit de nettoyage.

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 124-17-4 EINECS: 204-685-9 numéro d'enregistrement: 01- 2119475110-51	acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle	>50%
CAS: 627-93-0 EINECS: 211-020-6 numéro d'enregistrement: 01- 2119911093-50	adipate de diméthyle	15-<20%
CAS: 1119-40-0 EINECS: 214-277-2 numéro d'enregistrement: 01- 2119900156-49	glutarate de diméthyle	15-<20%
CAS: 106-65-0 EINECS: 203-419-9 numéro d'enregistrement: 01- 2119486681-29	succinate de diméthyle	5-<10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 numéro d'enregistrement: 01- 2119457435-35	1-méthoxypropane-2-ol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	2,5-<5%
CAS: 78330-20-8 Numéro CE: 932-183-6	Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated (>2.5 moles EO) Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	1-<2,5%

- · SVHC Non applicable.
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · Description des mesures de premiers secours
 - · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - après contact avec les yeux : Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieures minutes.
 - · après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction:
 - CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
 - · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- · Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Monoxyde de carbone (CO)
- Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023 Révision: 11.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit Jowat Reiniger 402.60

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage antipollution)

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
 - · Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Paramètres de contrôle

· Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :			
124-17-4 acét	124-17-4 acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle		
VME (Suisse) Valeur momentanée: 128 mg/m³, 15 ppm			
	Valeur à long terme: 85 mg/m³, 10 ppm		
	SSc;		
627-93-0 adip	ate de diméthyle		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1 mg/m³, 0,14 ppm		
	Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,14 ppm		
1119-40-0 glu	1119-40-0 glutarate de diméthyle		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 20 mg/m³, 3 ppm		
	Valeur à long terme: 20 mg/m³, 3 ppm		
106-65-0 succ	106-65-0 succinate de diméthyle		
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1 mg/m³, 0,16 ppm		
	Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,16 ppm		
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol			
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 720 mg/m³, 200 ppm		
	Valeur à long terme: 360 mg/m³, 100 ppm		
	B SSc;		

· Informations relatives à la réglementation

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023 Révision: 11.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit Jowat Reiniger 402.60

(suite de la page 3)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol	
BAT (Suisse)	20 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 1-Methoxypropanol-2

Informations relatives à la réglementation

BAT (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
 - · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger ni boire

- · Protection respiratoire : non nécessaire.
- · Protection des mains :
 - Matériau des gants Butylcaoutchouc
 - Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

 Gants en LLDPE
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Gants en LLDPE
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc chloroprène

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 - Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion:

liquide

incolore
caractéristique
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition >100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 11.01.2023 Révision: 11.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit Jowat Reiniger 402.60

e 4)

	(suite de la page
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	0,6 Vol % (124-17-4 acétate de 2-(2- butoxyéthoxy)éthyle)
· supérieure :	10,7 Vol % (124-17-4 acétate de 2-(2- butoxyéthoxy)éthyle)
· Point d'éclair :	61 °C
Température d'inflammation :	290 °C (124-17-4 acétate de 2-(2-butoxyéthoxy) éthyle)
· Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur	'
log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	0 hPa
Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,97 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Autres informations	
· COV - Composé organique volatil	
· UNION EUROPÉENNE	4,00 %
· Suisse	4,00 %
· États-Unis d'Amérique	38,8 g/l / 0,32 lb/gal
· Aspect:	30,0 g/17 0,32 lb/gai
· Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la	liquide
santé et de l'environnement ainsi que pour la	
sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants :	45.00/
solvants organiques	45,0 %
Teneur en substances solides :	0,0 %
Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
 Informations concernant les classes de danger physique 	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
Gaz comburants	néant

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques Matières et mélanges auto-échauffants néant néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023 Révision: 11.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit Jowat Reiniger 402.60

(suite de la page 5)

Matières solides comburantes Peroxydes organiques	néant néant
 Substances ou mélanges corrosifs pour les	néant
métaux Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
 - · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.

- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux:

gaz/vapeurs inflammables

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeur	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :	
124-17-4 a	124-17-4 acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle	
Oral	LD50 oral	12.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	5.400 mg/kg (rabbit)
627-93-0 a	dipate de din	néthyle
Oral	LD50 oral	5.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	5.100 mg/kg (rabbit)
1119-40-0	1119-40-0 glutarate de diméthyle	
Oral	LD50 oral	8.191 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	5.100 mg/kg (rabbit)
106-65-0 s	106-65-0 succinate de diméthyle	
Oral	LD50 oral	6.892 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	5.100 mg/kg (rabbit)
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol		
Oral	LD50 oral	4.016 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	2.001 mg/kg (rat)
		13.000 mg/kg (rabbit)

- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023 Révision: 11.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit Jowat Reiniger 402.60

(suite de la page 6)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

 Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique :		
124-17-4 acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle		
LC50 / 96 h	77 mg/l (pimephales promelas)	
LC50 / 48 h	102 mg/l (leuciscus idus)	
EC50 / 48 h (statique)	665 mg/l (daphnia magna)	
EC50 / 24 h	352,6 mg/l (daphnia magna)	
EC50 / 72 h	520 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)	
627-93-0 adipate de d	liméthyle	
LC50 / 96 h	7,5 mg/l (lepomis macrochirus)	
EC50 / 48 h	72 mg/l (daphnia magna)	
EC50 / 72 h	110 mg/l (desmodesmus subspicatus)	
1119-40-0 glutarate d	e diméthyle	
LC50 / 96 h	30,9 mg/l (lepomis macrochirus)	
EC50 / 48 h	1.275 mg/l (daphnia magna)	
EC50	7,2 mg/l (desmodesmus subspicatus)	
EC50 / 72 h	46,9 mg/l (desmodesmus subspicatus)	
106-65-0 succinate d	e diméthyle	
LC50 / 96 h	7,5 mg/l (lepomis macrochirus)	
EC50 / 48 h	3.317 mg/l (daphnia magna)	
EC50	11,9 mg/l (desmodesmus subspicatus)	
EC50 / 72 h	46,9 mg/l (desmodesmus subspicatus)	
	107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol	
LC50 / 96 h	500 mg/l (brachydanio rerio)	
	4.600-10.000 mg/l (leuciscus idus)	
LC50 / 48 h	23.300 mg/l (daphnia magna)	
LC50	6.000 mg/l (mouse) (OECD 403)	
EC50 / 48 h	500 mg/l (daphnia magna)	
EC50 / 72 h	500 mg/l (desmodesmus subspicatus)	
	>100 mg/l (boue activée)	

- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · PBT: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023 Révision: 11.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit Jowat Reiniger 402.60

(suite de la page 7)

· Autres effets néfastes

· Comportement dans des installations d'épuration :		
ĺ	124-17-4 acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle	
ľ	EC20 / 0,5 h >1.000 mg/l (boue activée)	

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
 - Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Ī	· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)	
08 04 10 Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09		Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
r	15 01 02	Emballages en matières plastiques

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Les conteneurs et emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
Dangers pour l'environnement Polluant marin :	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
 Transport maritime en vrac conformément au instruments de l'OMI 	x Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant
	(quite none 0)

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 11.01.2023 Révision: 11.01.2023

Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Nom du produit Jowat Reiniger 402.60

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

· Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- Directive 2004/42/CE
 - · Ordonnance sur la protection de l'air

La concentration des émissions d'une des substances (structuré par catégories) ne doit pas dépasser les limites spécifiées dans l'Ordonnance sur la protection de l'air.

Aucun des composants n'est compris.

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques

Les restrictions et les interdictions auxquelles est soumise l'utilisation de substances, de préparations et d'objets déterminés, ainsi que les dérogations qui s'y rapportent, sont réglementées dans les annexes:

Aucun des composants n'est compris.

- · VOC (CE) 4,00 %
- · VOCV (CH) 4,00 %
- · **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommendations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente